



CERTIFICAT DE CONFORMITE DU CONTRÔLE DE PRODUCTION EN USINE

CERTIFICAT N.

1305-CPR-0441

Dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de Construction ou RPC), ce certificat s'applique aux produits de construction

Produits préfabriqués en béton
pour dalles alvéolées et prédalles pour systèmes de planchers

produit par ou pour

Generale Prefabbricati S.p.A.
Centro Direzionale Quattrotorri – 06132 Ellera Scalo - Perugia (PG)

et fabriqué dans l'usine

Strada Vicinale del Chiascio Vecchio Loc. Campagna
06084 Bettona (PG)

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA des normes (de la norme):

EN 1168:2005+A3:2011 e EN 13747:2005+A2:2010

sous système 2+ sont appliquées et que le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.

Ce certificat est délivré pour la première fois le 30/05/2007 et, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

ÉMISSION COURANTE

27/05/2015
Rev. 1



LE DIRECTEUR GENERAL
MR. LORENZO ORSENIKO